
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la gestion de la dette.

Le DOB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif en avril 2023,

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Monde, Zone Euro et Territoire National

Selon les prévisions, la croissance mondiale devrait ralentir de 3,4 % en 2022 à 2,9 % en 2023, avant de remonter à 3,1 % en 2024. La croissance de 2023 sera de 0,2 point de pourcentage de plus que ce qui était anticipé dans l'édition d'octobre 2022 des « Perspectives de l'économie mondiale (PEM) », mais reste inférieure à la moyenne historique (2000–19) de 3,8 %. Le relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales pour juguler l'inflation et la guerre menée par la Russie en Ukraine continuent de peser sur l'activité économique. La flambée de COVID-19 en Chine a freiné la croissance en 2022, mais la récente réouverture du pays permet d'envisager une reprise plus rapide que prévu. L'inflation mondiale devrait décliner de 8,8 % en 2022 à 6,6 % en 2023 et à 4,3 % en 2024, mais continuera à dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie (2017–19) d'environ 3,5 %.

Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION	PROJECTIONS	
	2022	2023	2024
Production mondiale	3,4	2,9	3,1
Pays avancés	2,7	1,2	1,4
États-Unis	2,0	1,4	1,0
Zone euro	3,5	0,7	1,6
Allemagne	1,9	0,1	1,4
France	2,6	0,7	1,6
Italie	3,9	0,6	0,9
Espagne	5,2	1,1	2,4
Japon	1,4	1,8	0,9
Royaume-Uni	4,1	-0,6	0,9
Canada	3,5	1,5	1,5
Autres pays avancés	2,8	2,0	2,4
Pays émergents et pays en développement	3,9	4,0	4,2

Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2023.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire, et l'exercice 2022/23 (qui commence en avril 2022) apparaît dans la colonne 2022. Les projections de croissance de l'Inde sont de 5,4 % en 2023 et de 6,8 % en 2024 (années civiles).

En France, l'horizon s'éclaircit de plus en plus pour l'économie française. La Banque de France considère en effet qu'elle va échapper à la récession en 2023. Ce du fait que « l'activité fait preuve d'une meilleure résistance qu'anticipé », malgré un « ralentissement - prévu - au tournant de l'hiver 2022-2023 en France et en Europe », d'après le gouverneur de cette institution.

Au Parlement, le gouverneur a commenté la politique de relèvement des taux d'intérêt opéré par la Banque centrale européenne (BCE) depuis juillet dernier pour tenter de maîtriser l'inflation. Pour lui, c'est « au contraire, une inflation durable qui serait le pire ennemi de la croissance ». L'inflation a renoué depuis 2022 avec des niveaux inédits depuis des décennies. L'indice des prix à la consommation en France a augmenté en février à 6,2% contre 6% en janvier.

CONTEXTE GENERAL

La loi de finances 2023 est le premier cycle de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2023-2027 dans laquelle est inscrit un retour du déficit public sous 3% du PIB à horizon 2027 ; le déficit de 2023 est une stabilisation de celui de 2022 à hauteur de -5% du PIB.

La croissance reviendrait à 1.6% /1.8% dès 2024 et l'inflation repasserait à 1.8%/2.1% dès 2025. Cette évolution dépendra des prix de l'énergie et d'éventuels retours d'inflation.

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances initiale pour 2023. En plus de l'actualisation de certaines données fiscales, viennent s'ajouter des aides supplémentaires à l'égard des collectivités afin de pallier, en partie, les effets de la crise.

LA LOI DE FINANCES POUR 2023 – Les points particuliers pour le bloc communal

Fiscalité locale :

La suppression de la CVAE sera étalée sur 2 ans (50% en 2023, 50% en 2024) ; la baisse sera de 4.1 milliards en 2023. Pour compenser ce produit des entreprises, les collectivités se verront attribuer une fraction de la TVA affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

La taxe sur les logements vacants et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires vont être étendus à plus de communes touristiques avec une évolution des taux (de 12.5% à 17% la 1^{ère} année, de 25% à 34 % la 2^{ème} année pour les logements vacants).

En 2023, la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de 7,1%. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Concernant **l'actualisation des valeurs locatives**, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

Les dotations :

320 millions d'augmentation de la DGF, dans le détail, 200 millions d'euros en DSR, 90 millions d'euros en DSU et plus de 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité. La répartition de la DSR s'articule en 30% pour la part bourg-centre, 10% pour la part DDSR-cible, 60% pour la part péréquation.

Les aides face à l'inflation :

Le Filet de sécurité sur les dépenses énergétiques est reconduit en 2023 (suite à la loi rectificative de 2022) et a été élargi car touchant plus de communes. En effet, le critère d'éligibilité de la perte de l'épargne brute entre 2 années est passé d'un minimum de 25% à 15%. Aussi, cette dotation, pour les collectivités potentiellement bénéficiaires, est égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50% de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022. Dit autrement, la dotation correspond à la prise en charge de la moitié d'un droit à compensation (la croissance des dépenses ciblées) réduit d'un abattement proportionnel (50%) à la croissance des recettes.

La Ville des Andelys a bénéficié du filet de sécurité de 2022 et en bénéficiera en 2023.

Un amortisseur d'électricité est instauré depuis janvier 2023. Au-delà, d'un seuil de facturation de l'électricité de 180 € / MWH (jusqu'à un plafond de 500 / MWH), l'État prend en charge 50% du surcoût par compensation directe sur la facture des fournisseurs. Les clients (collectivités, PME, associations, ...) n'auront qu'à confirmer aux fournisseurs qu'ils relèvent du statut qui permet d'en bénéficier.

La Ville des Andelys s'est déclarée comme étant bénéficiaire de cet amortisseur et pourra bénéficier de facturations recalculées si nécessaire.

Les aides dans la transition écologique :

La création du Fonds Vert sert à financer les investissements des collectivités dans le cadre de la transition écologique ; il dispose de 2 milliards d'euros, dont 10 millions d'euros pour le département de l'Eure. Les axes portent sur 1) renforcer la performance environnementale 2) adapter les territoires au changement climatique 3) améliorer le cadre de vie. Le Fonds vert est cumulable aux autres dotations de l'État et peut apporter entre 20% et 80% de subventions. Le fonds est entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, il inclut une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique.

Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires.

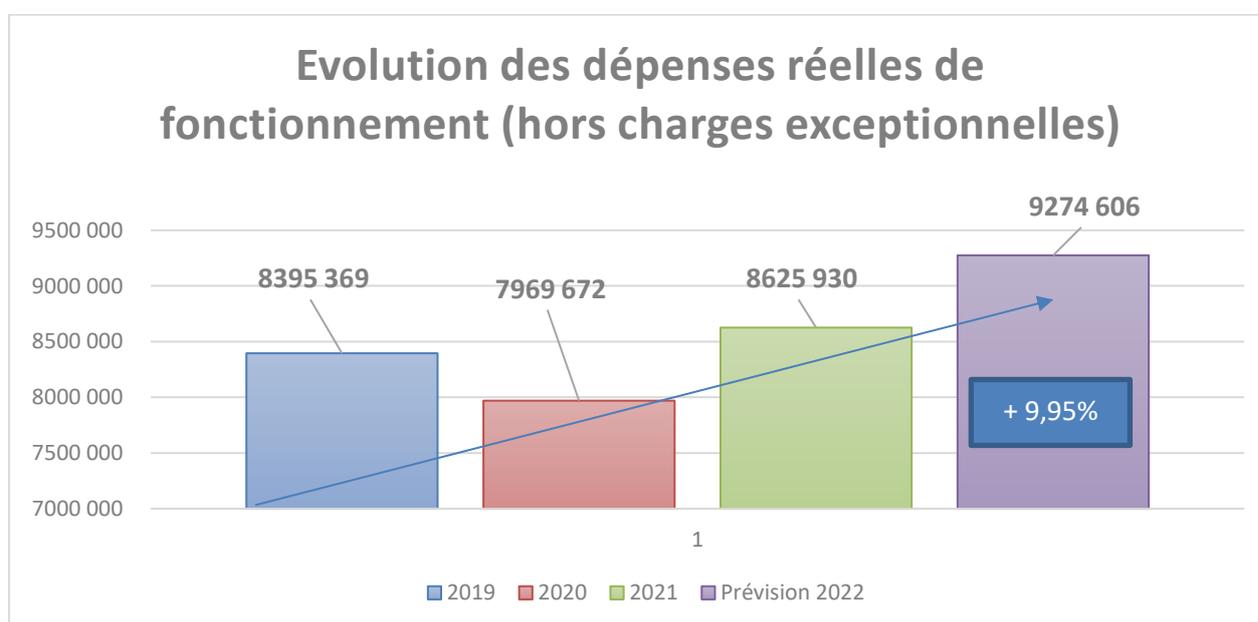
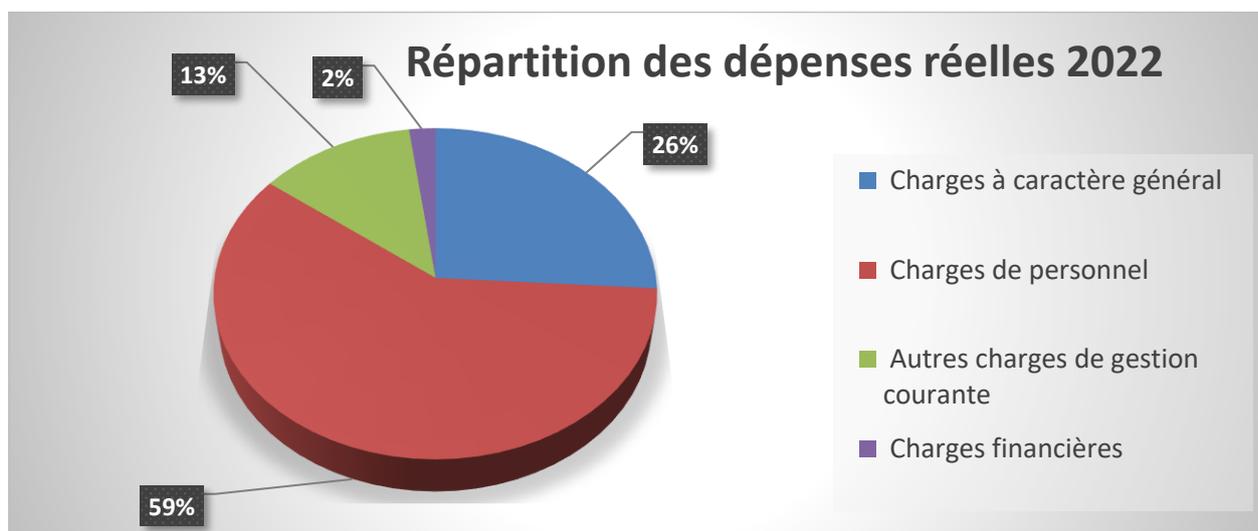
RETROSPECTIVE 2022

LES GRANDES LIGNES PROVISOIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'explosion des coûts de l'énergie, des matières premières et l'évolution du point d'indice est le fait marquant de cet exercice 2022. La hausse exponentielle des dépenses que ces éléments ont générées a été néanmoins prise en charge partiellement par l'État via le filet de sécurité.

Section de fonctionnement – Dépenses

	2019	2020	2021	Budget primitif 2022 (DM incluse)	Résultats prévisionnels 2022	Evol % 2022/2021
Charges à caractère général	1 958 833	1 671 810	2 008 894	2 451 475	2 412 089	20,07
Charges de personnel	4 872 578	4 966 815	5 254 889	5 511 239	5 508 638	4,83
Autres charges de gestion courante	1 311 011	1 110 207	1 159 262	1 159 214	1 157 854	- 0,12
Atténuation de produits	3 407	-	413	518	518	25,42
Charges financières	249 540	220 840	202 471	196 700	195 508	- 3,44
Charges exceptionnelles	67 960	85 350	45 182	38 332	30 450	- 32,61
Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES	8 463 329	8 055 022	8 671 112	9 357 478	9 305 056	7,31
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	216 783	370 366	187 392	260 000	193 784	3,41
TOTAL	8 680 112	8 425 388	8 858 504	9 617 478	9 498 841	7,23



Les dépenses réelles 2022 sont supérieures de 633K€ à celles de 2021 et ont donc évolué de 7,31% entre les deux exercices. Ces résultats sont principalement liés au contexte inflationniste (explosion des prix de l'énergie, augmentation des coûts des matières premières) et à l'évolution de 3,5% sur le second semestre du point d'indice du traitement des fonctionnaires.

- Les charges à caractère général ont évolué de 403K€ entre 2021 et 2022, hausse liée notamment aux éléments suivants :
 - Augmentation budgétaire de 400 k€ pour l'énergie (gaz et électricité) et de 12 k€ pour le carburant entre 2021 et 2022.
 - Augmentation budgétaire de 50K€ sur l'alimentation liée à la hausse des prix des matières premières.
 - Augmentation du coût du transport scolaire pour 6 k€

Il est à noter parallèlement une diminution de l'approvisionnement en petits équipements de 11 k€, un gain sur les coûts téléphonique et d'affranchissement de 11 k€ et une diminution des articles 615 de 43 k€ (dont les contrats d'abonnement informatique inscrits en 6512).

- Les charges de personnel ont évolué de 254K€ entre 2021 et 2022, soit 4,83%, hausse liée notamment aux éléments suivants :
 - Augmentation du point d'indice et du smic horaire : + 149 K€, l'impact GVT : 45K€
 - Recrutements temporaires et heures supplémentaires au vu des longues maladies : 45K€ (près de +63 k€ d'atténuations de charges réalisées vs 2021), le recrutement d'un agent au CME : + 15 K€.

Evolution charges de personnel

	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel (en milliers d'€)	4 838	4 873	4 967	5 255	5 508

Suivi des effectifs

	Titulaires	Non titulaires	Tout statut
2019	125	34	159
2020	103,72 ETP	22,84 ETP	126,56 ETP
2021	101,94 ETP	24,76 ETP	126,70 ETP
2022	110,59 ETP	16,01 ETP	126,60 ETP

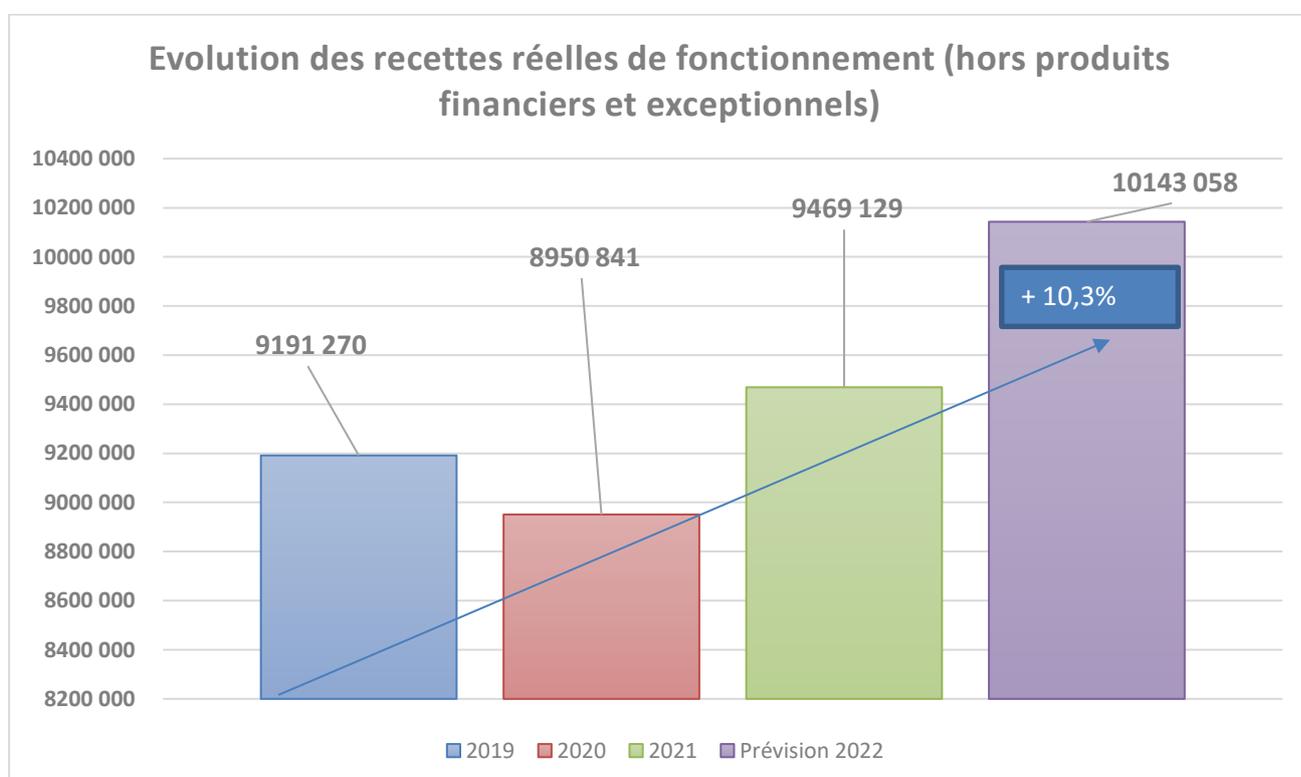
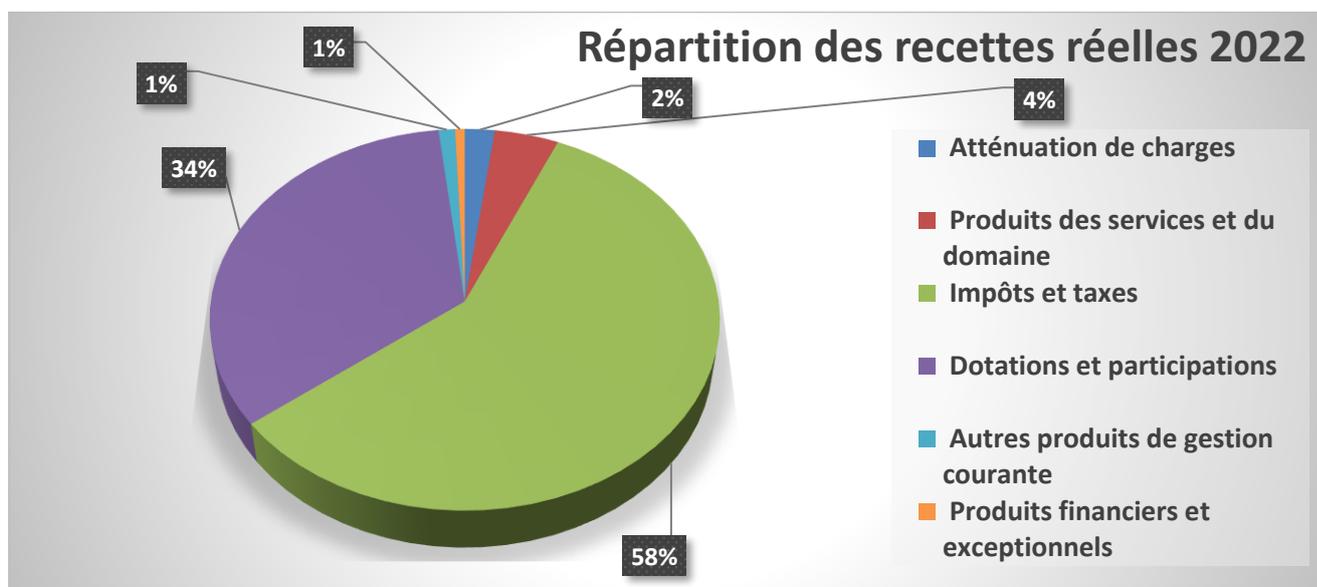
ETP : équivalent temps plein

- Les autres charges de gestion courante : ce chapitre paraît stable entre 2021 et 2022 mais contient des variations qui se compensent :
 - - 93 k€ baisse de la contribution versée au Syndicat de Voirie Vexin Seine (-59 k€) et de la participation aux travaux (-34 k€) ;
 - + 40 k€ sur l'article 6512 (droits d'utilisation informatique nuage) ; nouvel article pour les abonnements informatiques initialement inscrits en 6156 ;
 - + 53 k€ sur l'article 6574 : Retour à la normale du versement des subventions aux associations.
- Les charges financières : elles sont inférieures en 2022 par rapport à 2021 du fait d'une évolution positive de la charge de la dette ;
- Les charges exceptionnelles : l'année 2022 a vu l'indemnisation versée aux commerçants suite aux travaux de la phase 2 de la place poussin pour un montant de 30K€.

Section de fonctionnement – Recettes

VISION GLOBALE

	2019	2020	2021	Budget Primitif 2022 (DM include)	Résultats prévisionnels 2022	% Evol 2022/2021
Atténuation de charges	262 828	109 376	149 094	165 800	212 061	42,2
Produits des services et du domaine	501 119	350 597	475 456	461 827	455 454	- 4,2
Impôts et taxes	5 670 746	5 701 234	5 788 221	5 877 513	5 924 369	2,4
Dotations et participations	2 653 664	2 712 650	2 962 678	3 123 427	3 434 401	15,9
Autres produits de gestion courante	102 913	76 984	93 680	72 420	116 774	24,7
Produits financiers et exceptionnels	34 953	872	11 994	15 919	68 171	468,4
TOTAL RECETTES REELLES	9 226 223	8 951 713	9 481 123	9 716 906	10 211 229	7,7
TOTAL RECETTES D'ORDRE	424 720	424 720	424 098	480 000	414 397	- 2,3
TOTAL	9 650 943	9 376 433	9 905 221	10 196 906	10 625 626	7,3
Excédent de fonctionnement reporté N-1	359 190	175 482	896 584	334 427	334 427	- 62,7
TOTAL GENERAL	10 010 133	9 551 915	10 801 805	10 531 333	10 960 053	1,5



Les recettes réelles perçues en 2022 sont supérieures de 730 k€ par rapport au réalisé 2021.

Elles ont évolué de 7,7% entre les deux exercices.

L'explication est liée notamment à :

- L'augmentation des remboursements d'arrêts longue maladie : **+ 63 K€**,
- L'augmentation des produits de fiscalité locale : **+ 169 K€**
- L'augmentation du montant de recettes lié au versement des droits de mutation : **+ 27 K€**,
- Au versement du filet de sécurité : **+ 390 K€**,
- L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement : **+ 51 K€**,
- L'intégration de recettes de cessions pour **51K€**

■ **Évolution des Taux**

Année	Taux communal									Taux moyen de la strate
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021
Taxe d'habitation	17,14	17,14	17,14	17,14	17,14	17,14	-	-	-	-
Taxe foncière sur propriétés bâties	36,46	36,46	36,46	36,46	35,37	34,31	34,31	54,55	54,55	39,10
Taxe foncière sur propriétés non bâties	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	52,31

La réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 gèle le taux de la taxe d'habitation depuis 2019. La part de la taxe foncière départementale est affectée aux communes ; Dès 2021 le taux de 54,55 % se décompose donc comme suit :

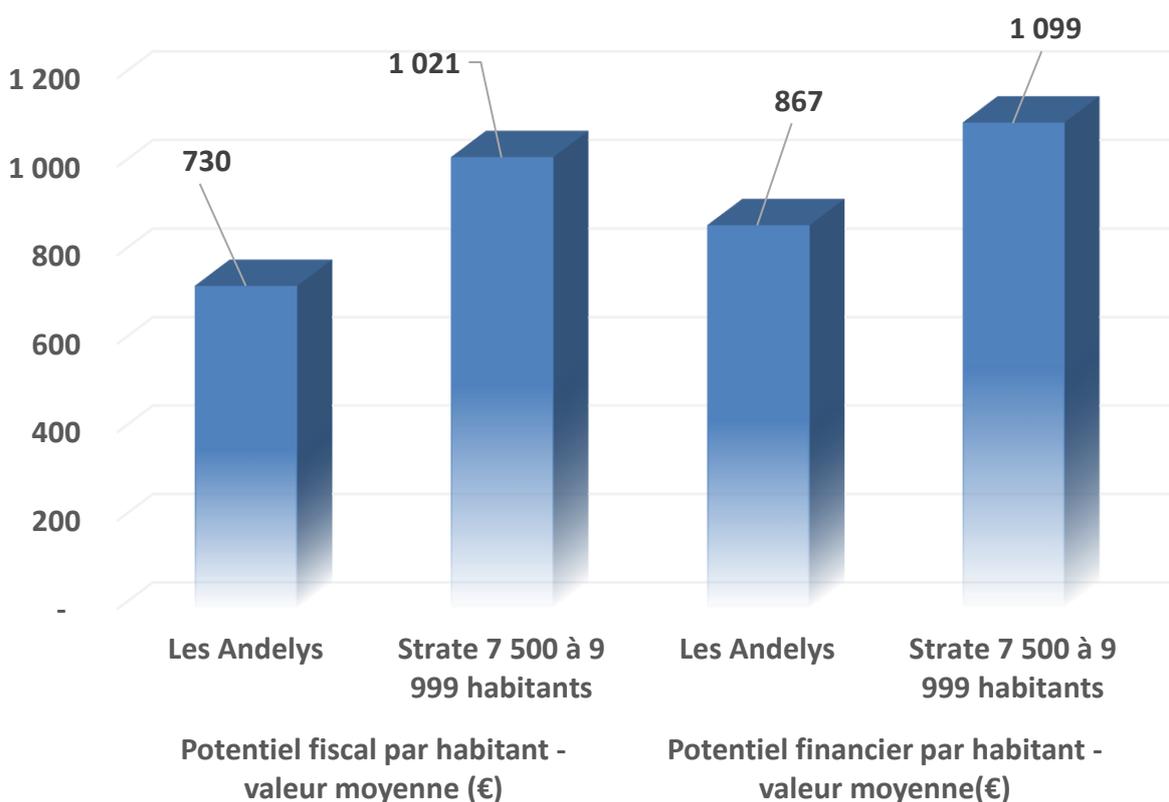
- 34,31 % taux communal qui est stabilisé depuis 2020 après l'application d'une baisse en 2018 et 2019 ;
- 20,24 % taux départemental ;

Le taux communal de la taxe foncière sur le non bâti reste stable à 74,90%.

■ **Potentiel fiscal et financier**

Potentiel fiscal par habitant - valeur moyenne (€)		Potentiel financier par habitant - valeur moyenne (€)	
Les Andelys	Strate 7 500 à 9 999 habitants	Les Andelys	Strate 7 500 à 9 999 habitants
730	1 021	867	1 099

COMPARATIF POTENTIEL FISCAL ET FINANCIER



■ Bases fiscales

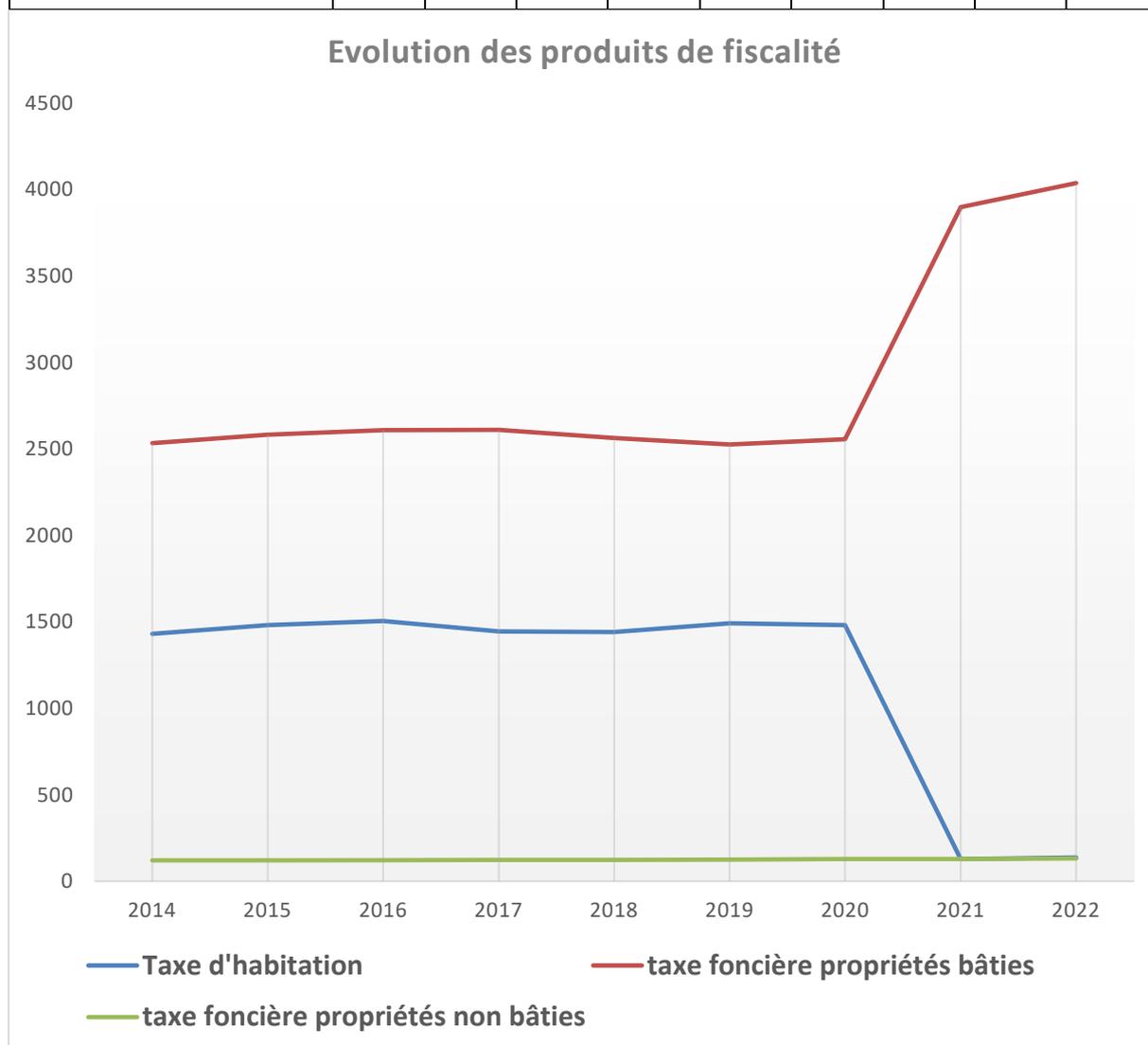
Évolution des bases nettes par habitant (€) – comparatif :

	2019		2020		2021	
	Commune	Moyenne strate	Commune	Moyenne strate	Commune	Moyenne strate
Taxe foncière sur propriétés bâties	886	1 302	909	1 327	869	1 245
Taxe foncière sur propriétés non bâties	20	17	21	18	21	18

Ces tableaux illustrent de manière significative les faiblesses de ressources fiscales de la Commune et ses difficultés par voie de conséquence à bénéficier de recettes fortes et pérennes lui permettant de financer ses investissements. Ces éléments financiers montrent la nécessité pour la Commune de renforcer son attractivité et de poursuivre ses investissements massifs dans l'amélioration du cadre de vie et la création d'équipements structurants.

■ Évolution des produits

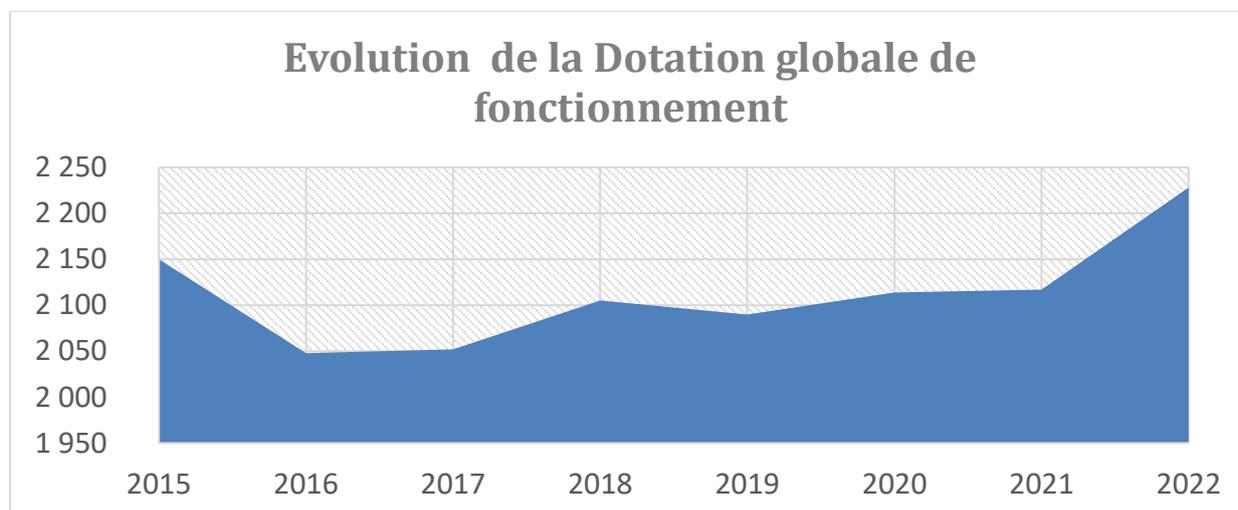
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	1431	1481	1505	1444	1441	1492	1481	128	138
Taxe foncière sur propriétés bâties	2533	2583	2608	2610	2564	2526	2556	3898	4038
Taxe foncière sur propriétés non bâties	121	121	122	123	124	126	128	128	132
Total	4085	4185	4235	4177	4129	4144	4165	4154	4308



UNE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN EVOLUTION

La dotation globale de fonctionnement est principalement composée de 3 dotations dont la dotation de solidarité rurale qui poursuit son évolution :

	2018	2019	2020	2021	2022
DOTATION FORFAITAIRE	1 183	1 178	1 166	1 170	1 167
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	682	696	738	797	859
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	241	217	210	211	202
	2 106	2 090	2 114	2 117	2 228



L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES RATIOS FINANCIERS

L'excédent de fonctionnement de l'année 2022 affiche **1 127 k€**.

Après intégration du résultat cumulé fin 2021 de **334 k€**, l'excédent de fonctionnement fin 2022 atteint **1 461 k€**.

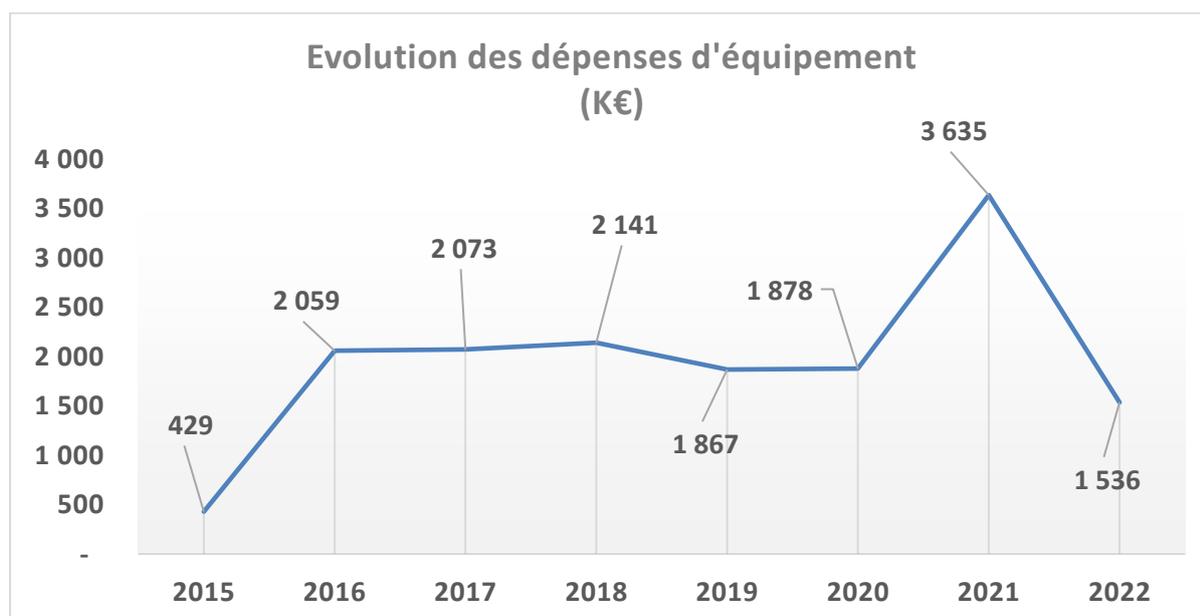
	2019	2020	2021	2022
Épargne de gestion	1 045 441	1 202 009	1 045 671	1 063 959
Épargne brute	795 901	981 169	843 200	868 451
Excédent de fonctionnement	970 831	951 045	1 046 717	1 126 786

Section d'investissement - dépenses

VISION GLOBALE

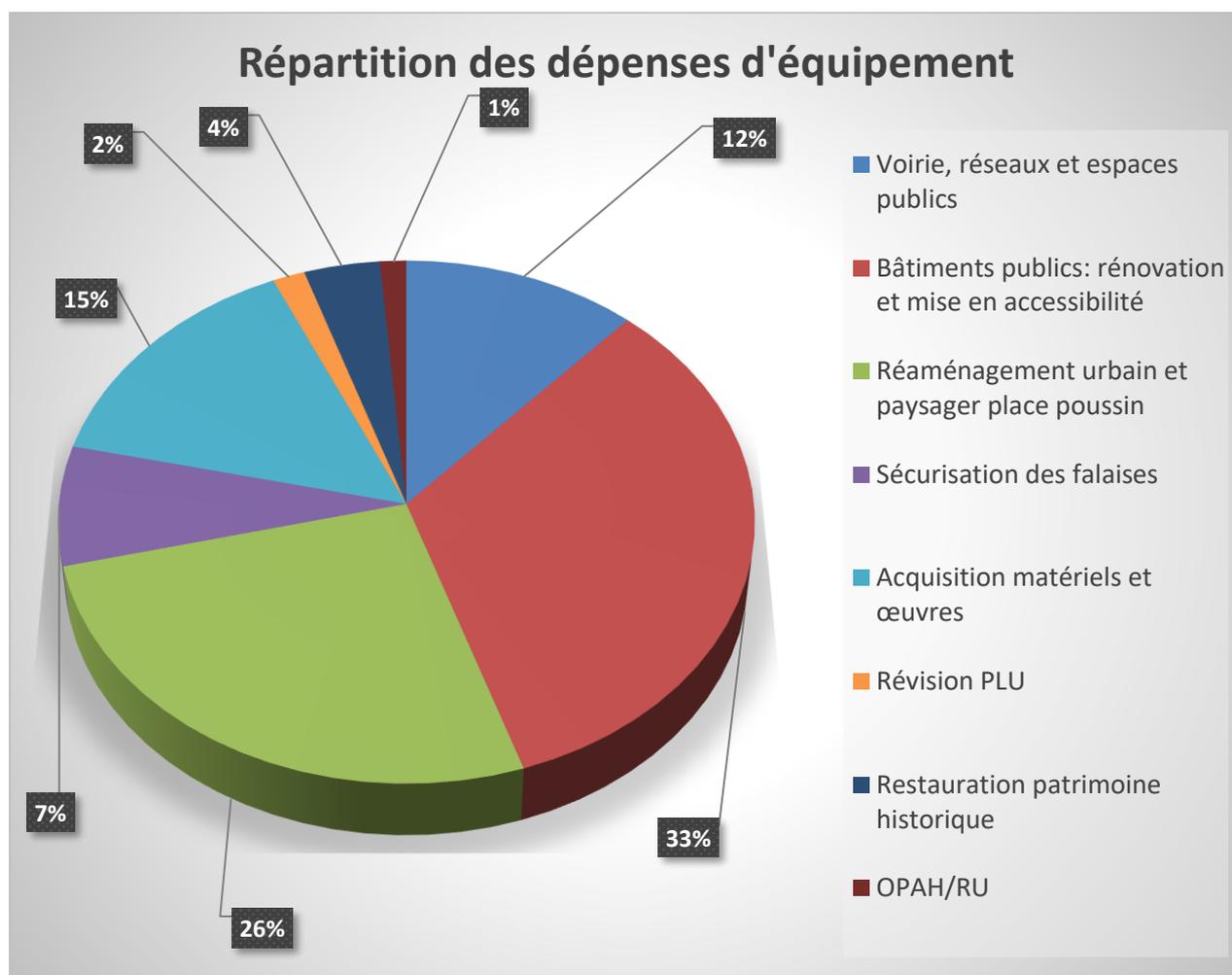
	Budget primitif (Décision modificative incluse)	Résultats prévisionnels
Emprunts et dettes assimilées	781 000	776 081
immobilisations incorporelles	213 289	100 944
Subventions d'équipement versé	43 860	29 562
Immobilisations corporelles	1 622 298	948 890
Immobilisations en cours	531 787	456 943
Subventions d'investissement	40 541	40 541
TOTAL Dépenses réelles	3 232 775	2 352 961
TOTAL Dépenses d'ordre	480 000,00	414 397,00
Solde d'exécution N-1	1 712 751	1 712 751
Restes à réaliser 2022	520 985	520 985
TOTAL général	5 425 526	5 001 094

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

	Budget primitif	Réalisé
Voirie, réseaux et espaces publics	426 025	179 373
Bâtiments publics : rénovation et mise en accessibilité	885 634	510 336
Réaménagement urbain et paysager place poussin	415 856	404 079
Sécurisation des falaises	278 832	113 837
Acquisition matériels et œuvres	269 537	226 170
Révision PLU	46 577	24 588
Restauration patrimoine historique et vernaculaire	66 248	57 956
OPAH/RU	22 525	20 000
TOTAL	2 411 234	1 536 339



Voirie, réseaux et espaces publics : 179 k€ ont été réalisés, dont :

- 69 k€ : Travaux liés à la DECI (Courcanne, Noyers, bouche incendie Place Poussin),
- 41 k€ : mise en place de Coffrets électriques, panneaux, avaloirs,
- 9.4 k€ : Réalisation d'un audit SIL,
- 4.4 k€ : MOE travaux rue Georges Clémenceau,
- 4.4 k€ : Réalisation d'une clôture quartier du Levant,
- 7 k€ : MOE travaux reprise berges bd Nehou.
- 10 k€ : travaux de reprise de 10 concessions.

Les travaux de voirie réalisés pour un montant de 108K€ à la résidence autonomie sont intégrés en restes à réaliser.

Bâtiments publics : rénovation et mise en accessibilité : 510 K€ ont été réalisés, dont :

- 207 k€ pour les travaux dans les écoles : 167 k€ pour la toiture de Pompidou, autres travaux (skydomes, vélux, ...) pour Blanchard et Lefèvre, installation de 37 détecteurs de CO²,
- 86K€ pour les travaux dans les complexes sportifs (13K€ : pose éclairage à LED cheminement parc Tomasini, 27K€ : travaux éclairage gymnase Houssays, 23K€ : régénération des courts de tennis gymnase Houssays, 23K€ : travaux divers gymnase) ;
- 65K€ : travaux d'accessibilité (Gare routière, Maison des associations, espace Clotilde, bibliothèque). (136K€ sont inscrits en restes à réaliser) ;
- 24 k€ : réalisation d'études diverses (faisabilité maison médicale, opportunités d'investissements bâtementaires),
- 20 k€ pour la mise aux normes du parc des extincteurs + BAPI,
- 7 k€ pour le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour un projet de requalification des parcelles Lecoq & Lemercier,
- 91 k€ P3 Dalkia.

Réaménagement urbain et paysager Place Poussin : 405K€ liés à la finalisation des règlements pour la phase 2 des travaux ;

Sécurisation des falaises : 114K€. (157 k€ sont inscrits en restes à réaliser)

Acquisition de matériels et œuvres : 226 k€ ont été réalisés :

- 116 k€ : Informatique dont 86 k€ pour l'école numérique, 16 k€ Arpège, Concerto (logiciel scolaire, périscolaire),
- 27 k€ Logistique : système de conférence pour les conseils et divers matériels de manifestations,
- 18 k€ : Techniques (divers matériels, installation illuminations Noël des hameaux),
- 24 k€ : Restauration scolaire,
- 9 k€ : Police (vidéo protection, caméras piétons, interopérabilité),
- 9 k€ : Écoles (divers matériels scolaires),
- 9 k€ : Sports (véhicule de service),
- 6 k€ Communication : refonte du site internet,
- 8K€ divers.

Révision du PLU : 24K€

Restauration patrimoine historique et vernaculaire :

- 23K€ liés à la finalisation des règlements pour la tranche ferme des travaux de la Collégiale,
- 34 k€ de travaux pour le Lavoir de la Madeleine,

Opération OPAH/RU :

- Versement de 20 k€ dans le cadre de la convention sur 5 ans.

Section d'investissement - recettes

Chapitre	Crédits ouverts 2022	REALISE 2022	RAR sur 2022	TOTAL avec restes à réaliser
021-Virement de la section de fonct.	913 855	0		
040-Opé d'ordre de transfert	260 000	193 784		193 784
10-Dotations fonds divers	317 000	22 957	290 000	312 957
1068-Excédent de fonct. Capitalisé	1 608 875	1 608 875		1 608 875
13-Subventions d'investissement	1 024 496	406 883	250 858	657 741
16-Emprunts et dettes assimilées	1 200 000	1 200 602		1 200 602
024-Produits de cession	101 300	0		0
041-Opérations patrimoniales	0	0		0
TOTAL	5 425 526	3 433 101	540 858	3 973 959

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

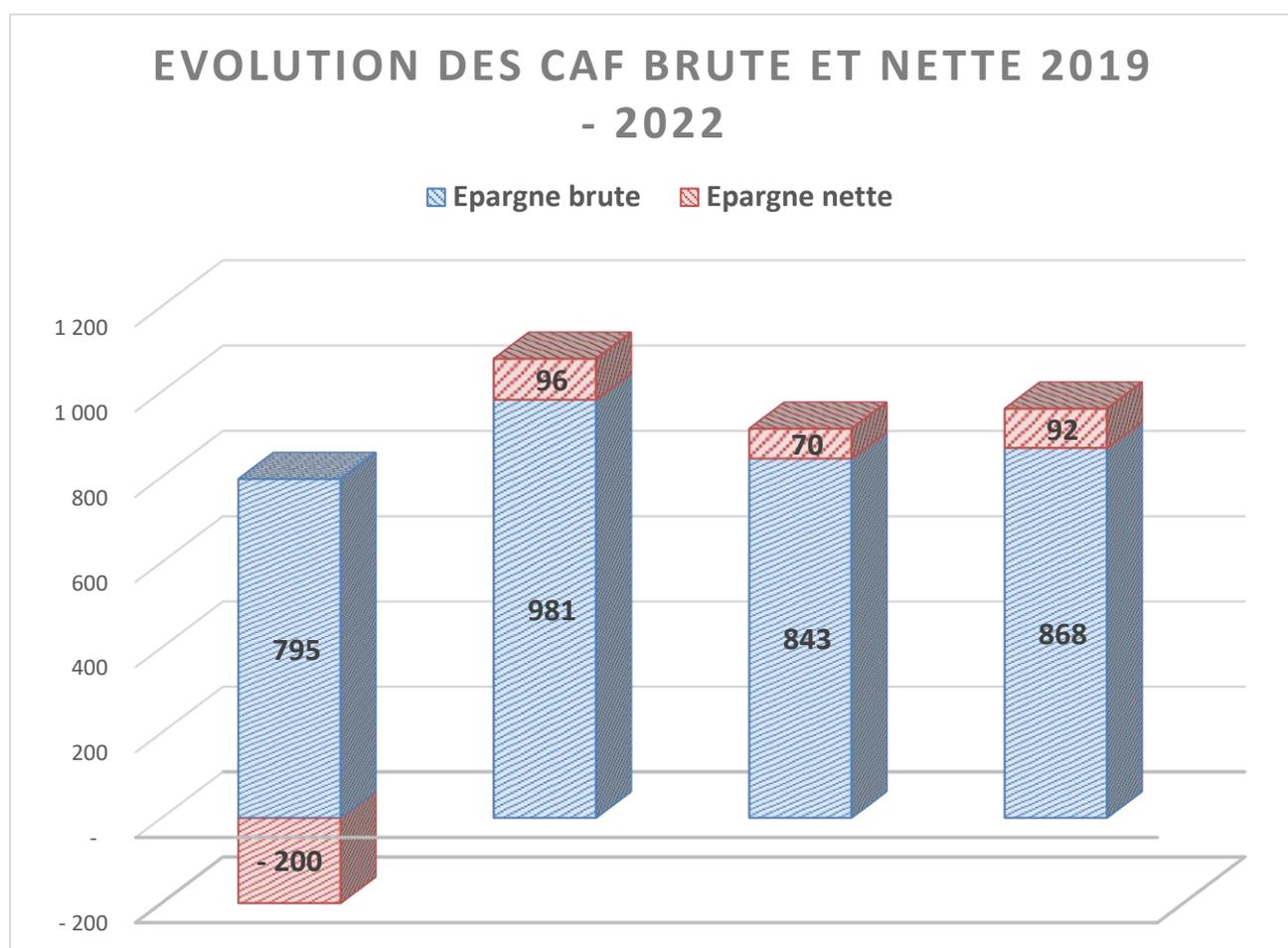
- **Subventions d'investissement :**
 - **En réalisé sur l'année 2022 :** 407 k€, dont :
 - 127 k€ pour la réfection de la toiture Pompidou (CAF, DETR, Département),
 - 150 k€ solde pour les travaux de la Collégiale (DRAC et département),
 - 63 k€ avance DETR pour les travaux sur les falaises,
 - 18 k€ avance DETR pour les travaux d'accessibilité,
 - 15 k€ pour le déploiement de l'école numérique (département),
 - 10 k€ subvention Sequoia pour étude bâtimementaires et capteurs co²,
 - Divers (rénovation équipements sportifs, mare Marion),
 - **En RAR :** 251 k€, dont :
 - 95 k€ solde travaux des falaises (DSIL),
 - 64 k€ pour l'école numérique (DETR, Fds de concours SNA, ministère de l'éducation),
 - 32 k€ DETR pour DCI,
 - 18 k€ pour la mise en place d'Arpège, Concerto (Caf, ministère transition numérique),
 - 16 k€ Lavoir de la Madeleine (DETR, Fonds de concours SNA),
 - 14 k€ Étude Bd Nehou (FNADT),

- **FCTVA (RAR)** : Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles, soit **290 K€** en RAR,
- Un emprunt à taux fixe **de 1 200 K€**,
- La Taxe d'Aménagement due en matière d'urbanisme, soit **23 K€** en 2022.

La section d'investissement ressort un déficit prévisionnel **cumulé de 1 047 K€ en 2022** (en intégrant **le déficit de 1 712 K€ de 2021**), **hors restes à réaliser**, et de **1 027 K€ restes à réaliser inclus**, lequel serait comblé entièrement par l'excédent cumulé de fonctionnement de **1 461 k€**.

Ainsi, le compte administratif 2022 fait ressortir un excédent prévisionnel toutes sections confondues de 434 k€.

La CAF nette (CAF brute – remboursement capital emprunts) atteindrait quant à elle 92 K€.

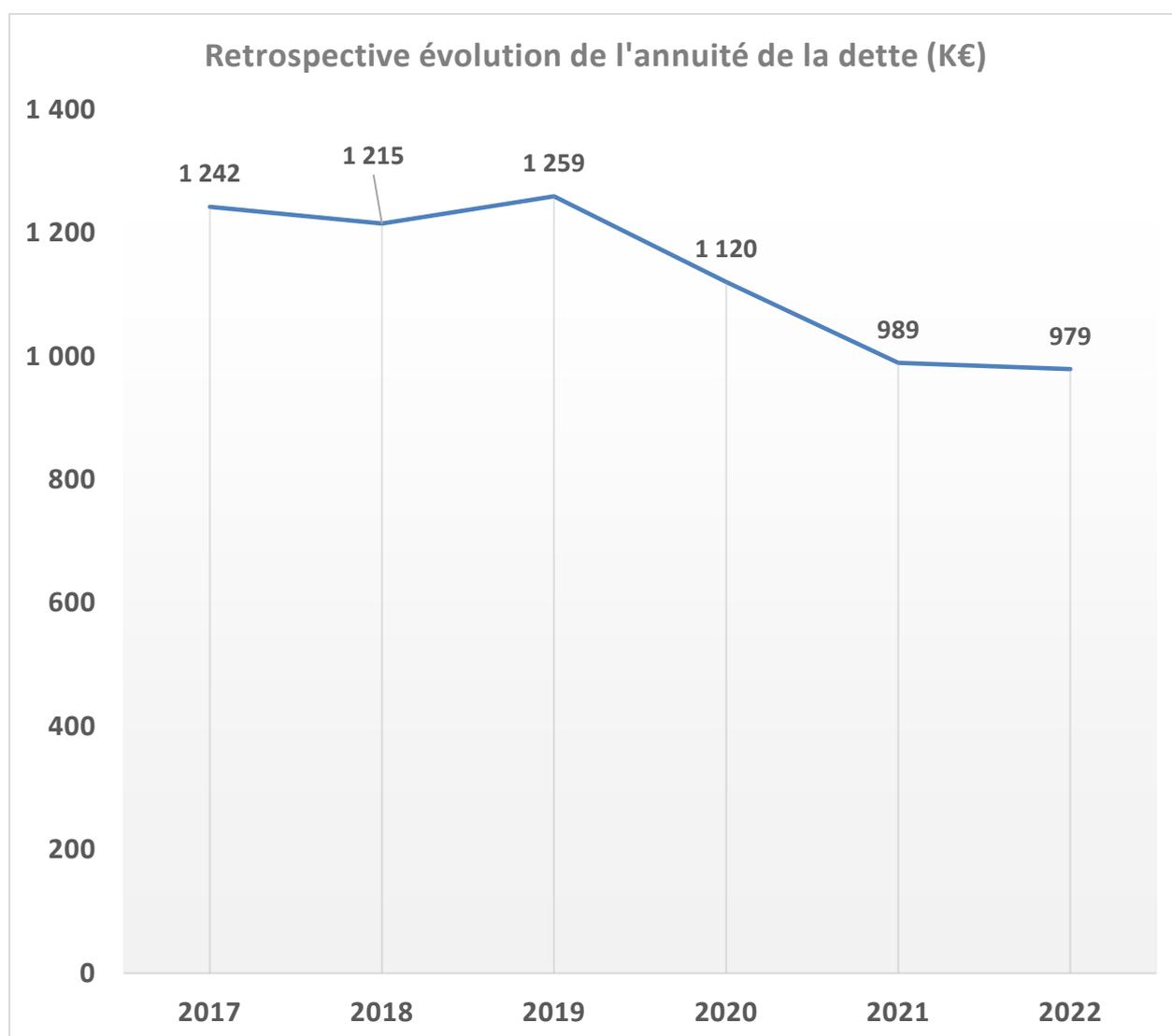


CHARGES FINANCIERES

En 2022, la Ville a emprunté 1 200 k€.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital	952	934	997	886	774	776
Intérêts	291	281	263	234	214	203
Annuité globale totale (K€)	1242	1215	1 260	1 120	989	979

Un emprunt de la Caisse d'Épargne s'est éteint au cours de l'année 2022 à un taux d'intérêt très élevé (4.54 %).



Le **RATIO EN ANNEE** de capacité de désendettement (dette / épargne brute) au 31/12 2022 est le suivant : **9.6 années**.

L'état de la dette au 31 décembre 2022 affiche un capital restant dû de **8 393 k€** (tableau ci-dessous).

ÉTAT DE LA DETTE AU 31/12/2022

Objet	Organisme prêteur	Capital origine (€)	Type taux	Date fin	Durée	Taux	Capital restant dû au 31/12
CONST 31 LOGT CAPUCI	EURE HABITAT	43 753	TF	01/12/2025	6 ans et 9 mois	5,8	7 767,52
Renégociation au 01.05.07 et 1/05/2	DEXIA	5 873 876	TF	01/05/2027	12 ans	4,05	1 574 192,22
Travaux Acquisitions diverses	CAISSE EPARGNE HAUTE NORMANDIE	620 000	TF	05/01/2022	2 ans et 10 mois	4,54	0,00
Travaux Acquisitions diverses	DEXIA	400 000	TI	31/07/2024	5 ans et 5 mois	2,25	46 666,69
Acquisitions Travaux divers	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	400 000	TF	01/02/2024	4 ans et 11 mois	4,42	69 444,60
TRAVAUX ACQUIS DIVERSES	DEXIA	350 000	TF	01/11/2026	7 ans et 8 mois	4,68	116 162,23
Caisse des dépôts cinéma	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	412 996	TI	01/04/2036	17 ans et 1 mois	2,01	289 097,20
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/01/2037	17 ans et 10 mois	1,35	627 000,00
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/01/2033	13 ans et 10 mois	1,46	601 333,27
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/10/2036	17 ans et 7 mois	1,6	705 696,43
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 000 000	TF	01/09/2039	19 ans et 9 mois	1,24	853 869,09
PRET FINANCEMENT Rue Pasteur et	CREDIT AGRICOLE	34 445	TF	18/07/2024	60 mois	0,6	13 901,74
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	1 220 000	TF	17/08/2040	18 ans et 6 mois	1,03	1 094 943,14
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 300 000	TF	01/09/2041	19 ans et 7 mois	0,89	1 218 750,00
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	1 200 000	TF	23/05/2042	19 ans et 2 mois	1,44	1 174 012,63

LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'année 2023 sera marquée par une hausse continue des prix de l'énergie et des matières premières. Les charges courantes de fonctionnement seront donc fortement impactées par ces éléments de contexte. Les mesures prises par l'État (amortisseur d'électricité, filet de sécurité, revalorisation forte des valeurs locatives...) et nos mesures d'optimisation viendront limiter les effets de ces augmentations.

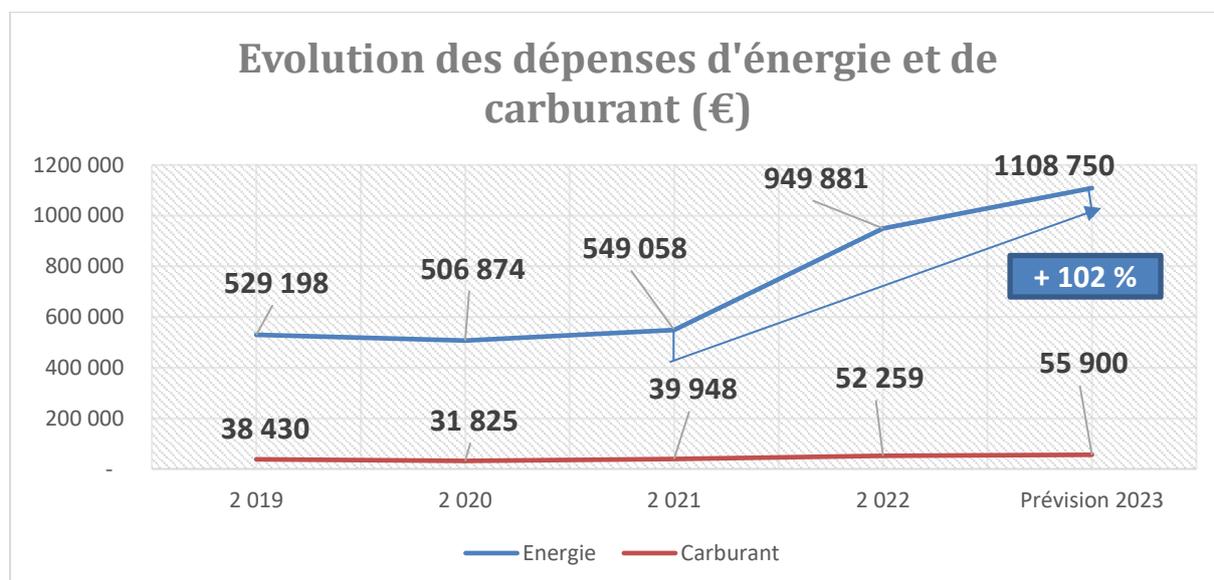
Malgré une situation clairement dégradée, nos objectifs restent les mêmes :

- Préserver notre autofinancement pour continuer à investir : l'attractivité de la ville en dépend ;
- Préserver le cadre de vie des andelysiens et le « bien vivre » ensemble.

UN CONTEXTE INFLATIONNISTE ET DE CRISE ENERGETIQUE QUI PESE SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

○ Une nouvelle hausse attendue des dépenses d'énergie

La Commune a connu une hausse très importante de ses dépenses d'énergie et de carburant en 2022, estimée environ à 412K€. Il est attendu une nouvelle hausse en 2023, **entre 15 à 20%**.



Pour contenir cette augmentation, la collectivité va pouvoir bénéficier d'un nouveau dispositif : **l'amortisseur électricité**. Elle est et sera en outre contenue par des mesures concrètes au quotidien.

En effet, et afin de réduire les consommations d'énergie, face à l'urgence, la collectivité des Andelys s'est mobilisée, dès fin 2022, de manière durable dans une démarche globale de sobriété :

- Éclairage nocturne – Trame noire

En plus d'économie d'énergie et d'efficacité lumineuse, il nous faut désormais penser faune et flore, en matière d'éclairage public. Pour aller plus loin que la simple réduction de nuisances et se donner les moyens de protection de la biodiversité, notre collectivité a souhaité expérimenter le traçage d'une trame noire, corridor écologique nocturne.

Le Conseil de développement environnemental saisi en juin dernier sur le sujet de la trame noire, a donc proposé une extinction de l'éclairage public nocturne, selon des horaires adaptés en fonction des secteurs d'activités. Cette proposition a été suivie d'effets par le Conseil municipal et est en vigueur depuis décembre 2022.

- La réduction de la période des illuminations de Noël
- Chauffage dans les bâtiments publics :

Il a été décidé d'adapter la température moyenne de chauffage en vérifiant la bonne programmation des intermittences des équipements et celle des niveaux de température ambiante : l'hiver, 19°C pour les pièces occupées par les écoles, l'administratif, le musée dans le cadre des règles de conservation préventive, 16°C pour les bâtiments de pratique sportive ou de loisirs.

Pour information, un degré de différence peut correspondre à 7% de consommation d'énergie en moins.

- En plus des inspections obligatoires, un bilan pour vérifier le bon fonctionnement général des systèmes de chauffage a été entrepris ces dernières semaines par le nouveau responsable bâtimentaire avec DALKIA, notamment le bon réglage des pompes de circulation pour le chauffage à eau chaude.
- Numérique et éco-responsabilité en mairie : à travers un plan d'investissement engagé depuis 5 ans, nous avons souhaité réduire la consommation des appareils informatiques : paramétrer la veille des ordinateurs, éteindre complètement les écrans la nuit, préférer les ordinateurs portables qui consomment 50 à 80 % de moins que les postes fixes, limiter le nombre d'imprimantes en privilégiant des équipements multifonctions moins nombreux.
- Mobilité : le renforcement du parc de véhicules électriques.
- Le renforcement du télétravail => 2 jours

En complément de notre politique municipale environnementale, il est également prévu de travailler sur un programme à moyen et long terme, qui vise à développer la mise en œuvre de dispositifs favorisant les énergies renouvelables, comme l'installation de panneaux photovoltaïques et/ou solaires sur nos équipements publics, pompes à chaleur.

- **La poursuite de l'envolée des prix des matières premières**

Tous les produits sont concernés par une hausse de prix, à des niveaux variables d'importance (fourniture de petits équipements, scolaires, transports, maintenance). Nous adaptons nos organisations pour limiter l'impact de ses revalorisations successives.

Notre service de restauration, au regard des prix de l'alimentation est actuellement le plus touché. Après une augmentation de 50K€ de cette nature de dépense en 2022, nous prévoyons une poursuite de la hausse des prix en 2023. Elle sera en partie compensée par des recettes supplémentaires issues de nos renégociations de marchés avec nos clients institutionnels qui ont accepté une revalorisation des prix de 13%.

DES CHARGES DE PERSONNEL OPTIMISEES

Une rationalisation (combinaison de la planification et optimisation) de la masse salariale est attendue. **Les recrutements suite à départs en retraite seront limités au strict besoin de la collectivité.** Il faut en effet limiter au maximum les effets des réformes gouvernementales, liés à l'augmentation du point d'indice en année pleine (non prise en compte dans le filet de sécurité 2023), au glissement vieillesse technicité, aux revalorisations indiciaires et bonifications d'ancienneté et à la cotisation patronale, versement transport mobilité. Il nous faut **néanmoins intégrer les frais liés à l'organisation du renforcement compensés à 50% par l'Etat.** A cet effet, **une évolution des charges de personnel de 2% maximum** entre le CA 2022 et le BP 2023 est attendue.

L'année 2023 permettra également de réfléchir aux modalités de mise en œuvre d'une participation communale à la mutuelle des agents municipaux, et plus globalement à l'instauration d'une réelle politique d'action sociale (adhésion CNAS..). Les collaborateurs ont en effet émis le souhait, via les boîtes à idées que ces sujets soient abordés par les élus et la Direction générale.

DES CHARGES FINANCIERES STABILISEES

Il est estimé au regard du profil de dette, une annuité de remboursement stabilisée par rapport à 2022. Au titre de 2023, à titre prévisionnel et en intégrant un nouvel emprunt de 800 K€:

- Capital de la dette : 800 K€, intérêts de la dette : 205 K€.

L'INSCRIPTION DE DEPENSES EXCEPTIONNELLES ET IMPREVUES

- **Des crédits de près de 20K€** pour le paiement notamment des loyers des locaux Avenue de la République destinés à accueillir des médecins seront inscrits ;
- **Un budget de 5K€ sera également prévu pour indemniser le commerçant qui aurait été impacté financièrement** par les phases de travaux d'enfouissement, de réseaux humides et de voirie, rue Sadi Carnot et Georges Clémenceau ;
- Le choix sera fait également d'inscrire **80 K€ en dépenses imprévues, notamment en cas d'augmentation non maîtrisable des prix de l'énergie et/ou des matières premières.**

UNE FISCALITE DYNAMIQUE ET UNE TARIFICATION DES SERVICES STABILISEES

1- Fiscalité

La municipalité, dans un souci de renforcement de l'attractivité de la ville, a décidé de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 3% en 2018 et 2019.

Pour 2023 et à l'instar de 2022, au regard de la situation liée à la crise énergétique et des incertitudes qui pèsent sur les finances publiques de l'État et par voie de conséquence sur celles de la Commune, il est inenvisageable de baisser les taux d'imposition.

Il est bien prévu néanmoins une stabilisation des taux de foncier bâti et non bâti.

Les estimations de produits fiscaux seront établies sur la base des taux suivants.

	Taxe d'Habitation (TH)	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
2023	A déterminer *	54,55%	74,9%

En outre, la LFI pour 2023 prévoit une revalorisation des bases locatives **de l'ordre de 7,1%**.

Cette revalorisation concernera aussi bien la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties que non bâties,

*Enfin, et suite à la réforme de la TH (Art 16 LFI 2020), le taux était gelé jusqu'en 2022 inclus. Ce taux de TH, désormais "taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale", doit être voté annuellement à compter de 2023 par les communes et le EPCI même en cas de maintien.

La Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) sera également calculée avec ce taux.

2- Tarification des services publics locaux

La municipalité, conformément à ses engagements, fait le choix de ne pas augmenter la tarification des services offerts à la population andelysienne. Il est rappelé également que la Commune a souhaité mettre en place depuis septembre 2021 une tarification « sociale » à travers l'opération « La cantine à 1 euro » pour la restauration scolaire permettant en cela à davantage d'enfants de bénéficier d'un repas équilibré.

DES DOTATIONS EN LEGERE MAIS CONSTANTE EVOLUTION

1- La dotation globale de fonctionnement

Comme explicité précédemment, il est prévu une légère revalorisation de la dotation globale de fonctionnement au niveau national, concentrée principalement sur la Dotation de solidarité rurale.

Il est donc prévu de manière estimative une hausse minime, telle que décrite ci-après :

Dotation Globale de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
Dotation Forfaitaire	1 177 612	1 166 654	1 169 470	1 167 385	1 167 000
Dotation de Solidarité Rurale	695 843	738 324	796 667	858 933	870 000
Dotation de péréquation	216 862	209 500	210 888	202 202	200 000
Total	2 090 317	2 114 478	2 177 025	2 228 520	2 237 000

2- La prorogation du filet de sécurité

La commune a été bénéficiaire, en 2022, du filet de sécurité pour un montant de 390K€.

Le filet de sécurité est reconduit en 2023.

Cette dotation, pour les collectivités potentiellement bénéficiaires, est égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50% de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022

La collectivité remplira ses conditions.

Il est estimé à environ 80K€ pour 2023.

UNE VILLE DYNAMIQUE, ANIMÉE ET RICHE DE SON TISSU ASSOCIATIF

Parce qu'une ville vit notamment au rythme des manifestations qui y sont déployées, elle organisera, de manière directe ou indirecte de nombreuses manifestations dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs et familiaux. Les services, en lien avec les associations, travaillent d'ores et déjà notamment à la réalisation :

Culture/sports et loisirs

L'enjeu 2022 était grand. Les usagers de nos manifestations étaient en attente de retrouver leurs loisirs et plus encore.

Afin de leur proposer un agenda culturel et sportif 2023 à la hauteur, la préparation de la saison s'est centrée sur l'amélioration de ses nombreux atouts notamment à travers :

- L'ouverture de la saison culturelle à la Collégiale Notre-Dame autour d'un concert classique sur l'Italie en mars 23.
- L'exposition intitulée « Les collections du duc de Penthièvre, de l'exposition temporaire à l'exposition permanente », au musée Nicolas Poussin qui regroupe les objets d'art donnés par l'Hôpital Saint-Jacques en 2022. Cette exposition est prévue du 1er avril au 29 octobre. Elle se transformera en exposition permanente en 2024, avec l'intégration de certains objets d'art.
- Une exposition de sculptures en grillages, par Daniela Capaccioli, à compter de mi-juin ;
- La troisième édition « d'été en seine » consistant à la réalisation d'animations sportives, culturelles et de loisirs au Petit Andely ;
- Un panel de concerts au sein de nos édifices religieux.

La saison sportive sera également remplie avec :

- Le tour de l'Eure junior, la course de côte, de nouvelles éditions de la « Frappadingue et du trail des rois maudits ;
- Le forum des associations le 1^{er} we de septembre.

Les loisirs seront aussi de la partie avec l'organisation des traditionnelles fêtes du printemps et de l'automne notamment, le feu d'artifice en bord de seine, la Foire à tout 2023, et l'édition 2023 du festival de Noël.

Ces propositions et manifestations participent au rayonnement de l'attractivité de notre territoire. Le patrimoine et sa valorisation, l'accueil de grandes manifestations sportives ou encore les animations estivales sont autant d'éléments qui visent à développer une image positive et dynamique de la Ville.

Santé/social, jeunesse et citoyenneté

Le centre social municipal, structure d'animation de la vie sociale et foyer d'initiatives des habitants est un acteur majeur de l'action municipale de proximité, importante pour la cohésion territoriale. Intervenant auprès de publics très diversifiés, de l'enfance à la jeunesse, aux familles, du curieux, de l'amateur confirmé, de la personne qui recherche un loisir à celle qui a besoin de soutien, le centre social initie l'accompagnement collectif et la participation des habitants.

L'année 2023 sera caractérisée par le lancement du diagnostic du Contrat de projet pour les habitants et avec les habitants. Tout au long de celle-ci, l'équipe du centre social, les habitants du territoire seront mobilisés pour l'évaluation et le renouvellement du projet social. Ces temps d'échanges, de participation et de respiration démocratique sont des moments clés dans la vie d'un centre socio-culturel. Le projet sera ajusté aux besoins émergents et permettra au centre social de naviguer vers l'horizon 2028.

Les rassemblements festifs plébiscités par les administrés dans toutes les enquêtes de terrain, font donc partie des actions reprises en 2023, les sorties estivales, la manifestation « Un pays, une culture », la poursuite d'actions de médiation et d'atelier hors les murs, la sensibilisation autour de la santé ...

Dans le cadre de la prestation de Service Jeunes obtenue en 2022 dont nous faisons l'objet d'un soutien financier de la part de la CAF, sera développé l'accompagnement, l'accueil à destination de la jeunesse andelysienne, la mise en place d'un Conseil des Jeunes à l'instar de ce qui a été opéré avec le CME, des propositions d'animations culturelles et sportives seront menées dans le cadre de projets transversaux avec des partenaires et les services de la Ville.

Enfin, et malgré une situation financière fragilisée par le contexte inflationniste et l'explosion des coûts de l'énergie, Le soutien de la municipalité aux associations andelysiennes sera également important, mais en corrélation avec leurs actualités et projets.

L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ANDELYSIENS : LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS 2023

LES PROGRAMMES D' ACTIONS

➔ Programme 1/ La création d'un pôle multi-activités – maison de santé pluri professionnelle

La Commune ambitionne la création d'un pôle multi activités au sein de la partie contemporaine de l'hôpital Saint-Jacques, actuellement propriété du centre hospitalier qui regrouperait :

- Une maison de santé pluri professionnelle,
- L'office central de production alimentaire,
- Des espaces dédiés aux services municipaux : espace France-services, centre communal d'action sociale.

Cette opération nécessite des travaux de réhabilitation et de mise aux normes conséquents.

- o La création d'un tel pôle multi-activités réponds à plusieurs objectifs :
- **Patrimonial puisqu'il vise à reconvertir une future friche.**

En effet, l'hôpital Saint-Jacques est amené à déménager au cours du dernier trimestre 2023 laissant ainsi sans vocation et occupation plus de 8500 m2 de bâti. La situation et l'histoire de cet édifice imposent à la Commune un traitement et un intérêt particulier. Ce projet permettrait donc de réinvestir près de 50% de la surface globale bâtementaire. Il est utile de préciser que la Commune travaille de concert avec les services du Département et de l'hôpital pour trouver une destination au « bâtiment Penthièvre », partie classée de l'ensemble de l'édifice qui pourrait être notamment un hôtel 4*, un restaurant, commerces et/ou logements.

- **Bâtimentaire**

Depuis désormais deux ans et demi, l'actualité nous a démontré la nécessité de concevoir les bâtiments d'aujourd'hui et de demain de manière plus durable sur les plans écologique et économique. Cette volonté n'est plus seulement politique mais fait l'œuvre d'une réelle prise de conscience des collectivités et de leurs administrés quant à l'importance de la sobriété énergétique, particulièrement concernant le patrimoine bâti public. Les incertitudes d'approvisionnement, les hausses de prix soudaines et les restrictions ne doivent plus régir la gestion patrimoniale de demain, mais doivent être maîtrisées, voire supprimées, dès la conception. L'une des motivations principales de la Ville des Andelys est de participer à cette sobriété énergétique en incluant d'ores-et-déjà des solutions constructives durables et plus respectueuses de l'environnement. Le choix d'une réhabilitation plutôt qu'une construction, au-delà de la volonté de rénover le patrimoine de la commune, est motivé par l'impact carbone moindre des travaux. Malgré l'âge certain du bâtiment, l'ensemble des surfaces déperditives sera isolé : la dalle basse sera isolée par le vide sanitaire, les murs périphériques seront

isolés par l'extérieur afin de réduire les ponts thermiques et d'apporter une nouvelle vêtue au bâtiment, les combles non aménagés existants seront réisolés et les menuiseries extérieures seront remplacés pour des modèles plus performants. **L'objectif final est d'atteindre un niveau de performances énergétique - 60%.**

- **Lutter contre la désertification médicale** qui sévit sur la Commune ;
- **La reconversion de la cuisine de l'hôpital en office central de production alimentaire** (cuisine centrale) de la Commune, ce dernier étant actuellement situé dans des locaux inadaptés ; Une surface de 580m2 serait dédiée à la production alimentaire, plus de 240m2 à des locaux de stockage.
- **Délocaliser des services municipaux actuellement situés dans des locaux vétustes, énergivores et non adaptés** tels que le CCAS et l'espace France services

Les locaux actuels ne permettent pas de tenir compte de la montée en puissance du bouquet de services offert par l'espace France service. Il est également difficile d'organiser les différentes permanences des partenaires extérieurs dans le cadre de notre mission de renforcement de l'accès aux droits pour les administrés. Ce projet global de pôle multi-activités permettrait ainsi de relocaliser ces différents services au rez de chaussée du bâtiment « 1984 ». Une surface de 365 m2 de bureau leur serait dédié, indépendamment d'une surface d'accueil de 141m2 qui serait réorganisée.

o Plan de financement

Opération	Montant (€)	Nature du financement	Montant (€)
Études/maîtrise d'œuvre/aléas...	840 000	État/DETR/DSIL - fonds vert : 40 % Département de L'EURE : 20% Région NORMANDIE : 20%	1 296 000 648 000 648 000
Coût des travaux	2 400 000		
TOTAL HT	3 240 000	Total subventions	2 592 000
TVA	648 000	Financement Ville HT	648 000
Total TTC	3 888 000	Financement Ville TTC	1 296 000

o Planning prévisionnel

- L'année 2023 sera tournée autour du recrutement de la maîtrise d'œuvre, le dépôt du Permis de Construire et du choix des entreprises. **Un budget de 175K€ sera inscrit ;**
- L'année 2024 verra la réalisation des travaux.
- L'ouverture est prévue pour le premier trimestre 2025

- Focus sur la création d'une maison de santé pluri professionnelle

- **Éléments de contexte**

Selon une étude de l'Association des Maires de France (08/12/2020), le département de l'Eure est celui qui compte le moins de médecins généralistes par habitants en France, avec 94 médecins pour 100 000 habitants, contre 151 en moyenne en France. Cette situation a pour conséquence de créer des déserts médicaux, en campagne comme en ville, privant de nombreux Français d'accès à certains soins et suivis médicaux nécessaires. Le diagnostic territorial rédigé par Seine Normandie Agglomération, préalable à la rédaction du contrat local de santé met lui aussi en évidence les difficultés d'accès aux soins rencontrés par les habitants du territoire. En effet, fin 2021, à l'échelle de l'agglomération, 17% de la population de 17 ans et plus est sans médecin traitant. Le constat est partagé au niveau de la Commune des Andelys, laquelle connaîtra en sus plusieurs départs de médecins généralistes en 2023.

Afin de faire face à ce problème sanitaire, la Ville des Andelys souhaite créer une maison de santé pluri professionnelle afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé sur sa commune et de pérenniser la présence de ceux aujourd'hui installés aux Andelys. L'avantage principal de ce type d'établissement est de pouvoir proposer des cabinets quasiment « prêt-à-l'emploi », disposant des installations et équipements nécessaires à la pratique d'une profession médicale ou paramédicale. Une maison de santé permet également de créer une réelle dynamique médicale, avec un partage de compétence entre professionnels, la création d'un lieu repère pour les habitants et la possibilité de se faire connaître par l'ensemble de la patientèle fréquentant les lieux.

Moins visibles que la médecine généraliste mais tout aussi essentielles, les professions paramédicales subissent le même phénomène de désertification, occasionnant les mêmes difficultés d'accès aux soins. L'objectif de la Ville des Andelys est ainsi d'intégrer ces professions au projet afin de disposer d'une offre de santé de ville la plus complète possible.

Il est à noter que le projet de MSP s'appuie sur un projet de santé validé par le COD de l'ARS en date du 15 décembre. En outre, les médecins généralistes du cabinet pasteur présents sur le territoire, intégrés au projet de santé se sont engagés à rejoindre cette MSP dès qu'elle sera opérationnelle.

- **Description du projet de Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP)**

La MSP regrouperait environ 21/22 professionnels de santé. Le projet d'aménagement intérieur de cette partie de l'hôpital vise à s'appuyer sur les 2 ailes existantes pour créer deux espaces distincts :

✓ Aile OUEST : pôle paramédical

- 3 cabinets de sage-femme et échographie,
- 2 orthophonistes,
- 2 Psychologues,
- 1 Podologue,
- 1 Pédicure

✓ Aile EST : pôle médical

- 9 cabinets de médecins généralistes,
- 1 spécialiste,
- 1 local traumatologie,
- 1 chambre de garde,
- 1 local ASALEE

Une surface au 1^{er} étage du bâtiment de 1 140m² serait donc dédiée à ce projet de maison de santé pluri professionnelle. Il est à noter que près de 1 100m², situés au 2^{ème} étage du bâtiment n'auront pas à titre immédiat d'affectation mais serviront à intégrer un potentiel cabinet de radiologie ou laboratoire d'analyses. Cette surface supplémentaire disponible pourra être utilisée par des professionnels de santé si nécessaire, voir les professionnels des services sociaux CD 27, actuellement situés au CMS.

➔ **Programme 2/ Valorisation du patrimoine historique : Le lancement des études préalables à la restauration de l'Église et de l'orgue Saint-Sauveur et le réaménagement de la fontaine Ste Clothilde**

Après avoir investi **près d'un million d'€ dans des travaux de restauration** de la collégiale Notre-Dame et donc traité les désordres les plus importants, la municipalité souhaite flécher des crédits sur la restauration de l'Église saint sauveur et le sauvetage de l'orgue Ingoult.

La Commune des Andelys et les représentants de la Conservation Régionale des Monuments ont pu en effet, observer à travers plusieurs visites, la dégradation sanitaire de l'église Saint-Sauveur. Un premier état des lieux a mis en exergue le risque potentiel de chute de matériaux situés au niveau des voûtes du bas-côté nord de la Nef. **La Commune souhaite s'engager davantage dans la sauvegarde de ce patrimoine historique et va engager une étude structurelle sur le bâtiment.**

Ce diagnostic préalable devrait permettre d'identifier les désordres subis par l'édifice et définir ainsi un plan d'actions pluriannuel assorti d'estimations financières.

L'étude doit être absolument réalisée simultanément à celle réalisée sur l'Orgue Robert Ingoult.

L'église Saint-Sauveur abrite un véritable trésor du patrimoine organistique français et européen : l'orgue construit par Robert Ingoult en 1674. L'intérêt patrimonial de cet instrument est connu depuis longtemps, tout comme la corrosion dont souffre malheureusement sa tuyauterie.

Ces deux études réalisées, la ville et la CRMH pourront travailler à la programmation des travaux en toute connaissance des enjeux de conservation et des enjeux budgétaires.

Le budget relatif à ces études est estimé à **près de 110K€**, lesquelles sont financées à hauteur de 60% par la DRAC.

En outre, un budget d'entretien des toitures sera également inscrit au Budget primitif 2023, intégrant la collégiale Notre-Dame, l'église saint sauveur et la tour de l'horloge ainsi qu'une mission confiée à une société spécialisée de capture de pigeons et de pose de filets pour un **montant de 25K€**

La Commune ambitionne enfin l'inscription de crédits pour le réaménagement et l'embellissement de la Fontaine Sainte Clothilde à hauteur de 40K€. Ce projet de restauration du petit patrimoine vernaculaire s'inscrit dans le prolongement des actions menées en 2022 sur le lavoir de la madeleine.

➔ **Programme 3/ Les projets de développement urbain et territorial**

- 1- La révision du Plan local d'urbanisme

- Les objectifs poursuivis

Il a été décidé par délibérations en date des 26 juin 2018 et 12 mars 2019 de réviser le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Cette révision doit répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte des évolutions législatives (Grenelle 2, loi ALUR, loi LAAF, loi Macron...),
- Élaborer un projet de territoire communal équilibré et adapté
- Permettre la requalification de certains secteurs en pensant à un réaménagement d'ensemble (quartier du Levant, friches industrielles)
- Permettre le développement des activités touristiques et de services et maintenir des activités économiques et commerciales existantes
- Repenser la consommation foncière de façon à préserver l'activité agricole et les espaces naturels
- Assurer la préservation de l'environnement au travers de la définition d'une trame verte et bleue
- Prendre en compte le développement des technologies numériques
- Faciliter les déplacements, notamment en organisant les liaisons douces (piétonnes, cyclables...).

- Le budget alloué

	TOTAL	Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Dépenses						
MOE Mission révision PLU	67 386,25	3 345,00	8 950,00	16 000,00	13 560,00	25 531,25
MOE Carnet de recommandations	9 900,00			2 970,00	6 930,00	
Divers (annonce légale)	122,98	122,98				
TOTAL HT	77 409,23	3 467,98	8 950,00	18 970,00	20 490,00	25 531,25
TOTAL TTC	92 891,08	4 161,58	10 740,00	22 764,00	24 588,00	30 637,50
Recettes						
Suvention DGD "documents d'urbanisme"	14 950,00		2 950,00	12 000,00		
TOTAL	14 950,00	0,00	2 950,00	12 000,00	0,00	0,00
Couts résiduels	77 941,08	4 161,58	7 790,00	10 764,00	24 588,00	30 637,50

L'année 2023 est et sera consacrée :

- Au bouclage de la traduction réglementaire du PLU (zonage, règlement écrit, OAP, servitudes, annexes) ;
- A la réalisation de l'évaluation environnementale et des justifications du PLU ;
- Au bilan de la concertation, l'arrêt du PLU en Conseil Municipal ;
- La notification du PLU aux Personnes Publiques Associées et le recueil de leur l'avis ;
- La réalisation de l'enquête publique ;
- L'approbation du PLU en séance du Conseil Municipal.

L'objectif reste l'approbation du PLU en décembre 2023. Il est ambitieux au vu du nombre d'étapes à franchir et des contraintes réglementaires entourant l'élaboration et la publication d'un tel document. Aussi, une approbation début 2024 n'est donc pas à exclure.

2- Les réflexions autour du site de la soie

Cet espace urbanisable, actuellement propriété d'une entreprise privée suscite l'intérêt de la collectivité au regard notamment de son emplacement central (proximité hypercentre et entrée de ville) et de sa surface.

Des premiers échanges ont été réalisés avec le propriétaire actuel pour une potentielle acquisition.

Des préalables importants sont nécessaires avant toute prise de position sur le sujet :

- La réalisation d'une étude relative à la pollution du site dont on sait qu'elle est prégnante (lancée en 2022, les résultats sont en voie d'être communiqués);
- Une étude programmatique.

Aussi, un budget serait inscrit en 2023 pour financer la quote-part de ces différentes études, portées par l'EPFN.

3- La requalification du quartier du levant

Le quartier du Levant se structure entre les RD 125 et 316, en fond de vallée du Gambon et sur le coteau nord (exposé sud). Un réseau de dessertes locales de part et d'autre du Gambon complète le réseau viaire.

Il correspond à un quartier mixte associant : logements, surfaces commerciales (Intermarché et Bricomarché), équipements scolaires (GS G Pompidou, collège R. Parks et Lycée J. Moulin) et sportifs (stade J. Heute, gymnase D. Houssay, club de tennis, city stade).

Eloigné de plus d'1 km de la place Poussin, le quartier est désenclavé par au moins 6 arrêts de bus. Le quartier doit donc être regardé en principe comme la troisième polarité historique de la Ville.

La destruction progressive des tours par « Mon logement 27 », débutée il y a maintenant plusieurs années, s'accélèrera en 2023-2024, avec la démolition de 7 tours. Il était donc nécessaire pour la Commune de réfléchir au devenir de ce quartier et par voie de conséquence à sa requalification.

Une étude pré-opérationnelle conduite par le cabinet champs libre a donc été menée en 2022. Elle a permis de dégager les enjeux suivants :

- Développement d'une offre de logements séquencée dans le temps avec des opérations limitées, fragilisées par les contraintes techniques et les prix de sortie ;
- Opportunité pour l'accueil d'un équipement structurant complémentaire ;
- Continuités paysagères des coteaux et de la vallée ;
- Limiter la hauteur et les gabarits des éléments bâtis pour préserver le grand paysage ;
- Gestion des situations d'entrée de ville et des axes routiers pénétrants : sécurisation et déplacements doux ;
- Aménagement de l'axe doux et paysager du Gambon très fréquenté ;
- Capacités de réutilisation des éléments existants sur le site (voirie, réseaux, chaufferie...).

Aussi, la Commune ambitionne en 2023 de lancer un appel à manifestation d'intérêt à destination des promoteurs et bailleurs en vue de proposer une offre de logements sur le site du levant (tranche 1).

Parallèlement, les services municipaux vont mener une réflexion quant à la réalisation d'un poumon vert central en lien avec les forces vives associatives du territoire.

➔ **Programme 4/ Des actions environnementales vers une politique de développement durable**

Dans le cadre de la politique environnementale de la Ville caractérisée par une transversalité thématique et une prise en charge multi-échelle (PCAET, transition écologique, éducation à l'écocitoyenneté, gestion raisonnée des espaces verts, Conseil de Développement Environnemental...), la municipalité des Andelys a choisi d'intégrer autant que possible cette thématique dans ses opérations d'Aménagement du territoire.

Dans ce contexte, la poursuite de la restauration des mares communales est une priorité écologique pour la collectivité au regard de leurs diverses fonctions. **Ainsi l'investissement en 2023 porterait sur la mare de Feuquerolles, la phase finale de la mare Marion ainsi que le démarrage du projet de reconfiguration du Parc Delattre de Tassigny et de sa mare** qui présentent toutes leurs qualités et s'affichent comme des milieux naturels typiquement emblématiques de leur territoire. Or celles-ci doivent subir des interventions de curage, de nettoyage de leur berge pour retrouver leur état originel.

L'ambition de la Ville vise à construire un territoire respirable et tournée vers le bien-être et la qualité de vie de ses habitants en intégrant les dimensions écologiques (végétalisation, trame noire) à toutes les échelles des projets d'urbanisme et des aménagements des espaces publics.

La collectivité s'engage, pour accroître la résilience de son système alimentaire, avec l'accès par le biais de la Cantine à 1 euro de toutes et tous nos élèves andelysiens, à fournir une alimentation de qualité notamment avec une politique de soutien à destination des producteurs locaux par l'achat public.

La Ville s'engage enfin sur la place de la nature dans les politiques publiques, action en faveur des pollinisateurs avec la plantation de prairies fleuries au Parc Delattre de Tassigny, ou encore l'atténuation des effets du changement climatique grâce au renforcement de la végétalisation en cœur urbain avec le projet paysager de la Fontaine Sainte Clotilde, de jardin partagé à la Résidence Autonomie et de la désimperméabilisation des sols.

La mise en perspective des orientations stratégiques retenues atteste tout à la fois de la cohérence et de l'ambition du projet poursuivi, si le budget 2023 doit naturellement être l'instrument de la concrétisation de cette ambition en s'inscrivant dans la continuité de l'exercice précédent, il devra tenir compte d'un contexte socio-économique singulièrement bouleversé.

➔ **Programme 5/ La poursuite du plan de rénovation des voiries communales et espaces publics, d'enfouissement des réseaux et de développement de la vidéo protection**

- Sur la RD 125, Aménagements de sécurité - traversée de Radeval,

L'année 2022 a permis la finalisation des études, la présentation du projet aux habitants. L'année 2023 verra le recrutement des entreprises et le démarrage des travaux en juin, pour une durée de 3 mois. Ce projet, outre la création d'aménagements de sécurité, prévoit la réalisation d'une liaison piétonne, chemin des écoliers.

Il est estimé à 520K€ HT, financé à 55% par le CD27. La participation de la Ville est étalée sur 4 années.

- Enfouissement de réseaux et éclairage public

Dans le prolongement de l'enfouissement des réseaux **rue Carnot et Clémenceau, le SIEGE et la Commune réaliseraient une opération similaire rue des déportés martyrs en 2023.**

Il est également envisagé d'inscrire un budget pour améliorer notre système d'éclairage public (changements de mâts et lanternes).

- Signalisation d'Information Locale

Un **audit** pour la mise en œuvre de notre SIL (chartée DDTM27) a été réalisé en 2022 en vue de signaler les activités économiques et touristiques sur le domaine public routier, tout en préservant la **qualité du paysage et de la vie des habitants**, pour un montant de **9 k€ TTC. Le montant des investissements qui en ressort s'élèverait à 55K€.** C'est un projet ambitieux, valorisant le territoire, néanmoins le difficile équilibre budgétaire impose de mettre ce projet en attente. Dans l'hypothèse où des marges de manœuvre se dessineraient au cours de l'exercice, sa réalisation pourrait être envisagée.

- Rénovation des voiries communales

Les rues Sadi Carnot et Georges Clémenceau seraient totalement rénovées. **C'est un investissement estimé à plus de 300K€ pour la Commune.**

Nous rappellerons que la **qualité des voiries** s'apprécie à travers **l'optimisation de leur exploitation** (maintien de la viabilité, gestion du trafic, aide au déplacement) d'une part et, de **l'entretien régulier** des routes, des dépendances et des équipements d'autre part. Aussi, nous serons très exigeants quant aux interventions du SVVS.

En outre, la **brigade anti-incivilités** composée actuellement d'un agent assermenté chargé de réprimer les atteintes à la propreté de la Commune sur le domaine public (mégots, déjections canines, affichages et dépôts sauvages) poursuivra le travail engagé et bénéficiera d'un véhicule dédié.

- Espace de loisirs et renaturation : la création d'un lieu dédié situé entre les Saules et Jean de la Fontaine

Les hameaux des saules, pérelles, jean de la fontaine... constituent un bassin de vie multigénérationnel dynamique insuffisamment desservi par des équipements de proximité. Les services de la Commune **réfléchiront donc en 2023 à la création d'un lieu dédié** au carrefour de ces hameaux, qui pourrait regrouper les espaces suivants :

- Un espace loisirs type city/skate park...
- Un espace détente : tables de pique-nique...

Le site serait renaturé, verdi, arboré.

Les investissements seraient réalisés en 2024 après sollicitation des partenaires financeurs.

- Développement de la vidéoprotection

Il est envisagé une extension du déploiement du système de vidéoprotection existant, visant la prise en compte, de la sécurisation globale de la commune, tant en matière de contrôle de flux (axes principaux pénétrant de la commune), que sur les zones sensibles (sécurisation des abords des

établissements scolaires, des bâtiments publics, équipements de loisir et sportifs susceptibles d'accueillir de fort rassemblement de personnes).

5 caméras supplémentaires (Radeval, abord Boyer, Guynemer, Rosa Parks et entrée de ville) compléteraient le maillage territorial existant afin de combler les secteurs de la commune actuellement dépourvues de couverture vidéo. Il est prévu également une amélioration du système existant via la mise en place de nouveaux récepteurs, notamment. **Ces opérations nécessiteraient l'inscription d'un budget de 26K€.**

En outre, un budget serait inscrit pour la commande de tablettes pour la gendarmerie leur permettant un accès direct à notre système de vidéo-surveillance.

➔ **Programme 6/ Le réaménagement, l'amélioration des bâtiments publics (scolaires, sportifs, et associatifs)**

En 2023, le patrimoine bâtiminaire fera l'objet d'importants travaux et d'études opérationnelles ciblées. Il est en effet envisagé d'investir plus de 700K€.

Leur réalisation effective de ces investissements est néanmoins conditionnée par l'obtention des subventions sollicitées auprès de nos partenaires institutionnels.

Un audit énergétique (budget prévu de 30K€) sera réalisé dans l'ensemble de nos bâtiments, complétant en cela l'étude bâtiminaire réalisée par l'AMO CUBIK.

Il est d'autant plus nécessaire que sa réalisation conditionne l'attribution de subventions au titre du fonds vert.

1- L'amélioration des locaux scolaires

L'année 2022 a permis d'investir **près de 210K€** de travaux dans nos établissements scolaires.

L'année 2023 verrait la réalisation d'un programme de travaux ambitieux estimé à **plus de 340 K€** porté principalement sur le Groupe Scolaire Pompidou :

- Remplacement des huisseries et pose de rideaux M1 ;
- Remplacement réseau chauffage en vide sanitaire ;
- Remplacement, dépose et pose des jeux de cour et des sols souples.

Un budget serait également prévu pour financer des travaux divers dans les autres établissements scolaires.

2- Les travaux dans les bâtiments sportifs

L'année 2022 a vu la réalisation de 86 K€ de travaux au sein des infrastructures sportives. **L'année 2023 pourrait voir également la réalisation de travaux dans les équipements sportifs de la collectivité, pour un montant de près de 100K€, notamment :**

- Aux gymnases : La Boullaye, Boyer et Houssays, pour 30 K€ TTC,
- Au stade Tomasini, pour 38 K€ TTC,
- Au boulodrome pour 25 K€ TTC.

3- L'amélioration des autres locaux publics et associatifs

○ **La mairie centrale et L'espace Clothilde**

Il est prévu d'améliorer les conditions d'exercice des agents au sein de la mairie centrale via des travaux de réaménagement et une mise au norme des sanitaires. Un budget pour ce faire de **50/60 K€** serait prévu.

En outre, Il est envisagé d'inscrire un **budget de plus de 30K€** pour démolir le bâtiment mitoyen de l'espace Clothilde, ce pour des questions de sécurité et d'impact pour la propriété voisine.

○ **La sécurisation des bâtiments**

Pour des raisons évidentes de sécurisation des accès aux bâtiments, il est envisagé d'investir dans un **système de contrôle d'accès électronique et une remise en service de l'alarme Intrusion, aux Services Techniques et à la Mairie (phase 1)**.

○ **L'accessibilité des bâtiments**

Après avoir investi **près de 200K€ en 2022 (dont 135 en RAR)**, l'année **2023 verrait la réalisation d'études** pour les travaux initialement prévus en 2024.

La réalisation de nouveaux travaux sur l'exercice 2023 dépendra quant à elle du soutien financier de l'Etat.

Enfin, un budget **serait également inscrit pour des investissements dans la sécurité incendie des bâtiments communaux**.

La réalisation de ces projets pourrait être assurée avec les recettes suivantes :

- L'autofinancement ;
- Les subventions d'investissement des partenaires institutionnels (DETR/Fonds vert, CD 27/région, SNA, fondation du patrimoine...)
- Le Fonds de Compensation de la TVA pour **plus de 580K€**,
- Le recours à l'emprunt sur des opérations structurées,
- Enfin des recettes plus marginales, telles que la Taxe d'Aménagement dont les montants sont difficiles à appréhender.